Protocole et dossier de demande de

Validation des Études, Expériences Professionnelles et Acquis Personnels (VEEPAP)

- Vu les articles D613-38 à D613-50 du Code de l'éducation : « *Les études, les expériences professionnelles et les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux des formations post-baccalauréat dispensées par un établissement relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur...* »

QUI EST CONCERNÉ ?

- ✓ Les candidats non titulaires du baccalauréat, ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et âgés de vingt ans, au moins à la date prévue pour la reprise de leurs études.
- ✓ Les candidats, qui ont été inscrits dans une formation et qui n'auraient pas satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances permettant d'accéder à l'année d'études suivante, ne peuvent déposer une demande de validation pour être admis dans cette année d'études, avant un délai de trois ans.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

La Validation des Études, Expériences Professionnelles et Acquis Personnels (VEEPAP) est une démarche individuelle qui permet à un candidat, dans le cadre d'un projet professionnel ou d'une reprise d'études, de solliciter l'accès direct à un cursus de formation de l'enseignement supérieur sans justifier du niveau d'études ou des diplômes et titres normalement requis, mais en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non) ou des acquis personnels.
Ce dispositif n'est en rien diplômant. Il permet d'obtenir la validation d'accès à l'épreuve d'admission.
La commission d'admission examine le parcours, l'expérience professionnelle et les acquis personnels du candidat, en cohérence avec les domaines de formation visés, et décide de prononcer ou non une autorisation à candidater à l'épreuve d'admission.

LES ELEMENTS POUVANT ETRE PRIS EN COMPTE

- Toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction.
- L'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée.
- Les connaissances et les aptitudes acquises, hors de tout système de formation.

LES FORMATIONS CONCERNÉES

Tous les diplômes nationaux peuvent donner lieu à une demande de validation des acquis personnels et professionnels, quelle que soit l'année demandée dans le diplôme.

La validation des acquis personnels et professionnels ne dispense pas des procédures d'admission à entrer en formation.

LES ETAPES DU PROCESSUS

• Etape 1 : Information – conseils

Les candidats s'informent sur la démarche, sur le dispositif réglementaire.

• Etape 2 : Dépôt du dossier VAPP

Le dossier doit être complété, accompagné des pièces justificatives demandées, et adressé par courrier à l'adresse suivante : IFSI du Centre Hospitalier de Tulle – 18 rue du 9 juin 1944 – BP 117 – 19000 TULLE

Le dossier doit être retourné pour le 8 janvier 2027, cachet de la poste faisant foi (permettant au candidat d'avoir les résultats de la VAAP en amont de l'inscription aux épreuves de sélection pour la formation professionnelle continue IFSI.

Seuls les dossiers complets seront étudiés par la commission.

• Etape 3 : Examen des dossiers en commission

Les dossiers de demande de VEEPAP sont examinés par la commission, dont les membres sont désignés par le Directeur de l'Etablissement.
La décision de validation est prise par le directeur de l'établissement ou son représentant, sur proposition de cette commission.

Après examen des dossiers, le directeur de l'établissement ou son représentant autorise les candidats à candidater ou non, dans la formation. Le directeur de l'établissement ou son représentant peut également conseiller le demandeur à s'orienter vers une autre formation ou encore effectuer une préparation.
La décision de validation des dossiers de VEEPAP autorise les candidats à candidater à l'admission dans la formation choisie.
Elle ne les soustrait pas à l'examen de leur dossier par la commission d'admission (examens des vœux) qui statue sur les candidats admis dans la formation concernée.

• Etape 4 : Notification de décision

La décision du Président de la Commission d'Examen des Voeux est notifiée au candidat par courrier au plus tard fin janvier 2027.

• Etape 5 : Inscription

Le candidat ayant obtenu sa VEEPAP et pour lequel la commission a prononcé l'admission peut s'inscrire dans la formation concernée (voir les modalités communes à tous les candidats à la formation concernée).

L’ensemble des informations communiquées sont à usage strictement interne et sont soumises à confidentialité.

Liste des pièces à fournir

- ☐ La fiche d’identité dûment complétée ;
- ☐ La copie de la carte d’identité / passeport / carte de séjour ;
- ☐ Un CV présentant de façon détaillée vos diplômes et formations, vos expériences professionnelles ou bénévoles ;
- ☐ Une lettre de motivation explicitant vos motivations à cette reprise d’études et le projet professionnel visé ;
- ☐ Le tableau récapitulatif de votre parcours de formation accompagné des documents justificatifs (copie des diplômes, des certificats, des titres professionnels, des attestations de suivi de formation, des attestations de réussite aux certifications, etc…) ;
- ☐ Le tableau récapitulatif de vos expériences professionnelles accompagné des documents justificatifs (copie des certificats de travail, des attestations de travail, etc…) ;
- ☐ Le tableau récapitulatif de vos acquis personnels et expériences extra-professionnelles accompagné des documents justificatifs (copie des attestations de bénévolat, des attestations de stage, …).

DOSSIER DE DEMANDE DE VEEPAP

Dossier complet à retourner au plus tard le 08 janvier 2027
à l'adresse suivante :
IFSI du Centre Hospitalier de Tulle
18, rue du 9 juin 1944 – BP 117 – 19000 TULLE

NOM : Prénom :

Nom de naissance :

Sexe : F ☐ H ☐

Date de naissance : /.... / Lieu de naissance : Dpt

Nationalité.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :.....

Téléphone : Mobile

Adresse électronique :

Statut actuel : Salarié.e ☐ Etudiant.e ☐

Si autre, merci de préciser :

Intitulé exact de la formation visée :

Je, soussigné.e
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et l'authenticité des documents joints dans ce dossier d'inscription VAPP, et atteste :
- Avoir interrompu mes études initiales depuis au moins deux ans,
- Ou avoir respecté un délai de 3 ans si j'ai été inscrit(e) dans une formation permettant l'accès au diplôme visé* et que je n'ai pas réussi les examens finaux.

Fait à :

Le /..... /

Signature :

VOTRE PARCOURS DE FORMATION

(A dupliquer autant de fois que nécessaire)

Détaillez vos périodes de formation (de la plus récente à la plus ancienne) et joignez tous documents justificatifs (copie des diplômes, des certificats, des titres professionnels, des attestations de suivi de formation, des attestations de réussite aux certifications, etc…).

Période (du…….. au……) et Durée (nombre d'heures de formation)	**Intitulé du diplôme, examen préparé ou de la formation suivie**	**Etablissement (nom et adresse)**	**Obtenu**		**Intitulé du justificatif joint attestant de l'obtention / assiduité à la formation**
			OUI (précisez l'année)	**NON**	

VOTRE PARCOURS DE FORMATION (INITIALE OU CONTINUE)

EXPLIQUEZ VOS CHOIX DE FORMATION (1 A 2 PAGES MAXIMUM) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARMI LES CONNAISSANCES ACQUISES AU COURS DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION, LESQUELLES PENSEZ-VOUS MOBILISER TOUT PARTICULIEREMENT DANS LE CADRE DE LA FORMATION VISEE (1 A 4 PAGES MAXIMUM) ?

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

(A dupliquer autant de fois que nécessaire)

Détaillez vos expériences professionnelles acquises au cours d'activités salariées ou non salariées, ou périodes de stages (de la plus récente à la plus ancienne) et joignez tous documents justificatifs (copie des certificats de travail, des attestations de travail, de stage, etc…).

Période (du…….. au……)	**Nom de l'entreprise et adresse**	**Type de contrat (CDI, CDD, contrat d'apprentissage, stage…)**	**Fonction occupée**	**Niveau de responsabilités, compétences exercées, missions réalisées**	**Intitulé du justificatif Joint**

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Expliquez quelles sont vos expériences professionnelles les plus marquantes et ce qu'elles vous ont apporté et appris (1 à 2 pages maximum).

Parmi les compétences acquises au cours de votre expérience professionnelle, lesquelles pensez-vous mobiliser tout particulièrement dans le cadre de la formation visée (1 à 2 pages maximum) ?

VOS EXPERIENCES EXTRA-PROFESSIONNELLES ET VOS ACQUIS PERSONNELS

(A dupliquer autant de fois que nécessaire)

Détaillez vos expériences extra-professionnelles ou vos acquis personnels (du plus récent au plus ancien), dont les apports ont un lien avec le diplôme visé. Par exemple, investissement associatif, citoyen, etc… et joignez tous documents justificatifs (copie des attestations de bénévolat, des attestations de stage, etc…).

Année (du…….. au……..)	**Nom de la structure et adresse**	**Fonction occupée**	**Présentation de vos principales activités et/ou réalisations**	**Intitulé du justificatif Joint**

VOTRE EXPERIENCE EXTRA PROFESSIONNELLE ET VOS ACQUIS PERSONNELS

Expliquez quelles sont vos expériences extra professionnelles les plus marquantes et ce qu'elles vous ont apporté et appris (1 à 2 pages maximum).

Parmi les compétences acquises dans votre expérience extra professionnelle, lesquelles pensez-vous mobiliser tout particulièrement dans le cadre de la formation visée (1 à 2 pages maximum) ?